

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **RNOV 012-612/12/CC**

### **■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention Globale FSE PLIE 2010 axe 3 mesure 3.12 - Prorogation des délais d'exécution DES 12/8841/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest. Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est portée candidate pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des 3 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de Région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2010 une subvention globale FSE de 1 737 854 euros dont 60 825 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 4 402 146 euros (Commission Régionale de Programmation du 4 décembre 2009).

A ce jour, la programmation 2010 est terminée et s'est élevée à un montant total FSE de 1 735 890 euros sur une dépense éligible totale de 4 402 146 euros.

C'est à ce titre que la Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale (DHCS) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, maître d'ouvrage des trois opérations FSE suivantes : « Analyse des pratiques professionnelles », « Evaluation chemin faisant », « Journal Europe », a demandé une prorogation de délais d'exécution de 10 mois pour chaque opération.

Suite à l'avis favorable du comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2012, le présent rapport vise à valider la prolongation des délais d'exécution des opérations suivantes :

- Marseille Provence Métropole, Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale « Analyse des pratiques professionnelles ». La fin d'exécution initialement prévue le 30 novembre 2011, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2012.

- Marseille Provence Métropole, Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale « Evaluation chemin faisant ». La fin d'exécution initialement prévue le 30 novembre 2011, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2012.
- Marseille Provence Métropole, Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale « Journal Europe ». La fin d'exécution initialement prévue le 30 novembre 2011, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2012.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 4 décembre 2009 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le Comité Régional de Programmation du 28 avril 2010 ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par MPM du 26 septembre 2012.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FSE à ce porteur de projet lui permettra de réaliser les opérations qu'il a présenté ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de Marseille Provence Métropole ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées les demandes de prorogation de délais d'exécution des opérations suivantes subventionnées par le FSE dans le cadre du projet de Marseille Provence Métropole "PLIE 2010" présentées par la Direction Habitat et Cohésion Sociale ainsi que les avenants qui en découlent :

- « Analyse des pratiques professionnelles 2010 ». La fin d'exécution initialement prévue le 30 novembre 2011, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2012.

**Signé le 26 Octobre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012**

- « Evaluation chemin faisant 2010 ». La fin d'exécution initialement prévue le 30 novembre 2011, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2012.
- « Journal Europe 2010 ». La fin d'exécution initialement prévue le 30 novembre 2011, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2012.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications et avenants FSE afférents à ces décisions

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI